



Communiqué

Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2010

## **L'avenir des professionnels de la photo entre les mains des Députés.**

La Commission des lois de l'Assemblée a décidé de pas conserver l'article 12A de la LOPPSI 2 (n°2780), article adopté suite au vote, à une très large majorité des Sénateurs, de l'amendement présenté par le Sénateur Michel HOUEL qui retirait aux mairies la charge de réaliser les photos d'identité pour les passeports biométriques et autres titres sécurisés, pour la confier aux seuls professionnels de la photo. L'amendement de Valérie Boyer a été également rejeté par la Commission des lois.

L'API (Association pour la Promotion de l'Image) qui regroupe l'ensemble des métiers de la photographie en France, est extrêmement choquée par cette décision de la Commission des lois, alors que les règlements en vigueur ont généré un dispositif coûteux pour l'Etat, discriminatoire et inégalitaire pour nos concitoyens depuis la mise en place du passeport biométrique.

Madame la Députée Valérie Boyer va déposer aujourd'hui un nouvel amendement que l'API soutient totalement.

En élargissant le périmètre initialement prévu dans l'amendement de Michel Houel, aux photographes professionnels et aux cabines automatiques agréées, l'amendement de Valérie Boyer permettra ainsi de proposer différentes offres de service photo à nos concitoyens et faire encore mieux jouer la concurrence tout en garantissant un maillage complet du territoire. Bien sûr cet amendement ne remet pas en cause l'essentiel des stations installées en mairie, puisque seul l'appareil photo en serait désactivé.

Cet amendement sera débattu en séance à partir du 5 octobre dans le cadre de la deuxième lecture de la LOPPSI 2 à l'Assemblée, sous le regard et l'écoute attentifs de tous les professionnels de la photo.

Plus de 8000 emplois sont directement en jeu dans notre pays. En ce moment, un magasin photo ferme, chaque jour, en France...

La Photographie est née en France il y a deux siècles... Nous ne pouvons imaginer que le Parlement français décide d'en écarter les hommes et femmes qui en ont fait leur profession.

\*\*\*\*\*

[www.sauvonslesphotographes.fr](http://www.sauvonslesphotographes.fr)

(L'API regroupe toutes les associations représentatives des métiers de la photographie)

Contact API : Marc HERAUD Tel : 01 44 69 40 76 / 06 70 74 59 18 - heraud@ficime.fr

**API**

43/45 rue de Naples - 75008 Paris - France  
Tél. : (+33) 01 44 69 40 76 - Fax. : (+33) 01 44 69 40 61 - E-mail : heraud@ficime.fr